



**FICHE DE NOTIFICATION ET ENGAGEMENT DES VERIFICATEURS ETRANGERS
EXERCANT EN FRANCE UNE VERIFICATION ENVIRONNEMENTALE SELON
EMAS III (Règlement CE n°1221/2009)**

ETAPE 1 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Partie complétée par l'organisme vérificateur lors de la notification 4 semaines à l'avance

Organisme vérificateur ou vérificateur individuel

Organisme vérificateur

Vérificateur individuel

Nom :

Adresse :

Etat d'origine :

Téléphone :

Adresse email :

N° d'enregistrement EMAS :

Organisme d'accréditation ou d'agrément :

Composition de l'équipe

Fonction(s)*	NOM Prénom	Maîtrise de la réglementation française en matière d'environnement	Maîtrise de la langue française
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vérificateur a déjà réalisé une vérification chez ce client ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, à quelle date ?

*VER : Vérificateur ; AUD : Auditeur ; INT : Interprète ; EXP : Expert

Entité vérifiée

Nom :

N° d'enregistrement EMAS :

Domaine (code NACE) :

le code NACE doit être celui défini dans le règlement (CE) n° 1893/2006 <https://eur-lex.europa.eu/>



**FICHE DE NOTIFICATION ET ENGAGEMENT DES VERIFICATEURS ETRANGERS
EXERCANT EN FRANCE UNE VERIFICATION ENVIRONNEMENTALE SELON
EMAS III (Règlement CE n°1221/2009)**

Vérification et validation EMAS

Indiquer tous les sites relevant du champ d'application de la vérification et de la validation

Site	Adresse	Coordonnées du contact au sein de l'organisation	Nombre d'employés	Date de la vérification et de la validation <i>(y compris la visite des vérificateurs environnementaux à l'organisation et toutes les étapes précédant et suivant cette visite, telles qu'énoncées à l'article 25 du règlement (CE) n°1221/2009)</i>
Site 1				
Site 2				

Documents à remettre lors de la notification pour supervision (type 1, 2 et 3) : les documents transmis doivent être traduits en français ou en anglais

- Attestation d'accréditation ou agrément en vigueur
- Attestation enregistrement EMAS si disponible
- Dossiers personnels des membres de l'équipe :
 - qualification, formation et expérience démontrant la compétence du vérificateur dans le code NACE de l'entité vérifiée mentionné le règlement (CE) n° 1893/2006 <https://eur-lex.europa.eu/>



**FICHE DE NOTIFICATION ET ENGAGEMENT DES VERIFICATEURS ETRANGERS
EXERCANT EN FRANCE UNE VERIFICATION ENVIRONNEMENTALE SELON
EMAS III (Règlement CE n°1221/2009)**

ETAPE 1 : ENGAGEMENT DU VERIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL

Engagement à signer par l'organisme vérificateur lors de la notification 4 semaines à l'avance

L'organisme vérificateur / Le vérificateur individuel :

- atteste que l'équipe de vérification mandatée sur le territoire français possède les compétences nécessaires en matière de réglementation locale en environnement
- reconnaît le droit au COFRAC de supervision de ses activités de vérification environnementale sur le territoire français
- s'engage à transmettre au Cofrac un plan d'actions correctives et préventives pour répondre aux non-conformités relevées lors de la supervision dans un délai de 15 jours à réception du courrier du Cofrac faisant suite à la supervision
- s'engage à informer le Cofrac de toute future activité de vérification réalisée en France pour cette entité ou une autre dans un délai minimum de 4 semaines et dans la mesure du possible dans un délai de deux mois afin de favoriser les supervisions sur site
- déclare avoir pris connaissance des exigences spécifiques pour la vérification environnementale EMAS dans le document CERT CEPE REF 30, disponible sur le site www.cofrac.fr
- s'engage à permettre l'organisation de la supervision :
 - o pour une supervision sur site (type 1), transmettre (documents en français ou anglais) au plus tard 7 jours avant la réalisation de la vérification et de la validation :
 - la déclaration environnementale à vérifier,
 - le rapport d'audit ISO 14001 (si audit ISO 14001 dissocié de la vérification et de la validation EMAS)
 - le dernier rapport de vérification (si existant),
 - o pour une supervision documentaire (type 2), transmettre (documents en français ou anglais) **dans un délai d'un mois** après la réalisation de la vérification ou de la validation de la déclaration :
 - le plan de la vérification objet de la supervision EMAS,
 - la déclaration environnementale validée (précisant la date de validation),
 - la déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation (annexe 7 du règlement N°1221/2009).
 - le rapport de vérification,
 - le rapport d'audit ISO 14001 (si existant),



**FICHE DE NOTIFICATION ET ENGAGEMENT DES VERIFICATEURS ETRANGERS
EXERCANT EN FRANCE UNE VERIFICATION ENVIRONNEMENTALE SELON
EMAS III (Règlement CE n°1221/2009)**

ETAPE 2 : MODALITES DE SUPERVISION ET MODALITES FINANCIERES définies par le COFRAC

Partie complétée par le Cofrac

Modalités de supervision

- 1 - sur site de la vérification (et documentaire qualification du vérificateur)
- 2 - documentaire qualification du vérificateur et contenu de la vérification
- 3 - documentaire qualification du vérificateur (uniquement)
- 4 - pas de supervision : justification :

Nom du superviseur :

Téléphone :

Téléphone :

Adresse email :

Modalités financières

Les frais liés à la supervision se composent des frais d'instruction et des frais de supervision
(cf. CERT REF 06 et CERT REF 07)

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Total (en euros)
Instruction	1	€	€
Jour de supervision		€	€
+ frais de déplacement dans le cadre d'une supervision sur site			€



**FICHE DE NOTIFICATION ET ENGAGEMENT DES VERIFICATEURS ETRANGERS
EXERCANT EN FRANCE UNE VERIFICATION ENVIRONNEMENTALE SELON
EMAS III (Règlement CE n°1221/2009)**

**ETAPE 3 : ACCEPTATION DES MODALITES DE SUPERVISION ET MODALITES FINANCIERES par le
vérificateur environnemental**

Partie complétée par le vérificateur environnemental

J'accepte les modalités de supervision (supervision de type 1, 2 ou 3) ainsi que les modalités financières

A, le / /

Signature du vérificateur environnemental

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que le Cofrac enregistre et traite vos données personnelles pour les besoins strictement nécessaires à l'examen et à la gestion de votre demande et, le cas échéant, l'autorisez à traiter les données personnelles des personnes que vous lui communiquez. Dans ce cas, vous vous engagez à avoir obtenu leur consentement et à les informer expressément et préalablement de la communication de leurs données personnelles au Cofrac, de la finalité de cette communication et des droits y afférents, dans les conditions prévues par le Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le Cofrac ne conservera les données personnelles que pendant la durée nécessaire à son traitement, puis, à l'issue de ce délai, conformément aux délais légaux ou réglementaires applicables, notamment de prescription. Elles ne seront pas communiquées à des tiers sauf si une telle communication est nécessaire au traitement de votre demande, à l'accomplissement des obligations légales du Cofrac ou à l'exercice des missions qui lui ont été confiées. Conformément à la Réglementation susvisée ainsi qu'à la Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de retrait de consentement et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande par courrier à l'adresse postale suivante : Cofrac, 52 rue Jacques Hillairet - 75012 Paris, ou par courriel : contact.rgpd@cofrac.fr. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)